



Office des Sports de Saint Just-Saint Rambert

Maison des Associations

La Passerelle - rue du 11 novembre

Téléphone : 04 77 55 65 51

42170 SAINT-JUST SAINT-RAMBERT

Coordinateur : M Dominique THOLOOT

Téléphone : 06 10 30 65 23

@mail : tpbt42170@gmail.com

REGLEMENT

Tour Pédestre by Trail 2023

Samedi 7 Octobre 2023

77ème édition du Tour Pédestre
3ème édition en version *by Trail* de 7 km, 13 km, 19 km.

1. PARTICIPATION

Les courses sont ouvertes :

- à partir de **Cadets** (nés en 2008 et avant) sur le parcours du **7 km**
- à partir de **Cadets** (nés en 2008 et avant) sur le parcours du **13 km**
- à partir de **Juniors** (nés en 2006 et avant) sur le parcours de **19 km**.

Dans le cadre du strict respect des règles de participation aux Courses Hors Stade édictées par la FFA et des prescriptions du présent règlement applicables au 7 octobre 2023.

Courses Jeunes formule « Kid-trail » :

- nés en 2015, 2016, 2017 Eveil Athlé - sur le parcours de **650 m**
- nés en 2013 et 2014 – Poussins - sur le parcours de **1300 m**
- nés en 2011 et 2012 – Benjamins – sur le parcours de **1950 m**
- nés en 2009 et 2010 – Minimes - sur le parcours de **1950 m**

2. INSCRIPTIONS

Courses adultes 7, 13 et 19 Km :

En ligne **UNIQUEMENT**, sur le site www.logicourse.fr jusqu'au **vendredi 6 octobre minuit**.

Courses enfants « Kid-trails » :

Inscriptions sur place avec certificat médical ou licence (voir les prescriptions réglementaires ci-dessous).

Sont admis :

- les **licences** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrées par la

FFA, ou les « **Pass' J'aime Courir** » délivrés par la FFA et complétés par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA -Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées);

- les **licences sportives**, en cours de validité à la date de la manifestation, sur lesquelles doivent apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrées par une des fédérations suivantes :
 - **Fédération des clubs de la défense (FCD),**
 - **Fédération française du sport adapté (FFSA),**
 - **Fédération française handisport (FFH),**
 - **Fédération sportive de la police nationale (FSPN),**
 - **Fédération sportive des ASPTT,**
 - **Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),**
 - **Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),**
 - **Union française des œuvres laïques d'éducation physique**
 - **(UFOLEP)**

Pour les majeurs :

les **certificats médicaux** d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, **datant de moins de un an** à la date de la compétition. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Pour les mineurs :

Le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un **questionnaire relatif à son état de santé** et **attestent** que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à des réponses négatives. A défaut il est tenu de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, ou de l'athlétisme en compétition, ou de la course à pied en compétition, **datant de moins de six mois à la date de la compétition**. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur. Aucun autre document ne pourra être accepté.

3. TARIFS

Courses Adultes : 10 € (7 km) ; 13 € (13 km) et 19 € (19 km) sans frais supplémentaires

Courses enfants : Gratuit

1 € par inscription sera reversé à une association caritative : « Un sourire pour Lana »

4. RETRAIT DES DOSSARDS + INSCRIPTIONS SUR PLACE (supplément de 3 € pour chaque course)

A la salle du Prieuré-Bas, rue Simiane de Montchal - Quartier St Rambert
42170 Saint-Just Saint-Rambert

Samedi 7 octobre de 8 h à 14 h 00.

Un cadeau sera remis aux **500 premiers coureurs** lors du retrait de leur dossard.

Courses enfants : Présence 1 h avant le début des courses, soit 12h45

5. AVERTISSEMENTS

Aucune inscription par Téléphone, Télécopie ou Courrier électronique.

Aucun remboursement ne sera effectué pour quelque cause que ce soit. Seuls les coureurs ayant établi un dossier d'inscription strictement conforme seront engagés.

L'attention des participants est attirée sur le fait qu'ils doivent pouvoir présenter l'original des photocopies produites à toute réquisition de l'autorité administrative.

Les épingles pour fixer le dossard ne seront pas fournies. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course dans son intégralité et obligatoirement épinglé sur le torse.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

6. HORAIRES

Courses enfants « Kid-trail » 650m- 1300m- 1950m :

- **A partir de 13h45 jusqu'à 14h15**

Courses adultes :

- **15 h 00 : *La Pontrambertrail* 19 km (396 D+).**
- **15 h 15 : *L'Échappée* 13 km (115 D+)**
- **15 h 30 : *La Ramberte* 7 km (34 D+)**

Remise des prix après chaque course

7. PARCOURS

« ***La Ramberte*** » 7 Km : Départ du centre de St-Rambert, passage au cœur des maraichers, puis le circuit emprunte les bords de Loire et retour par le centre historique.

« ***L'Échappée*** » 13 km : En plus du 7 Km le parcours est constitué d'une boucle légèrement vallonnée qui passe par les 2 ponts sur la Loire avec la traversée du quartier St-Just.

« ***La Pontrambertrail*** » 19 km : En plus du 13 Km le parcours grimpe sur les hauteurs de St-Just en empruntant des sentiers assez vallonnés et un retour par les bords de Loire.

Le compte à rebours des 5 derniers kilométriques sera installé pour les 3 parcours.

Le circuit est entièrement sécurisé par des signaleurs et la Police Municipale.

Les coureurs ne devront emprunter que le parcours officiel.

8. CHALLENGE ENTREPRISES / ASSOCIATIONS

Ce challenge est ouvert sur les 3 courses (7, 13 et 19 Km), à la fois aux associations et aux entreprises.

Il consiste à parcourir en équipes de 3 collaborateurs minimum, un maximum de kilomètres cumulés sur les 3 courses.

Le classement sera effectué pour chaque équipe par addition des Km effectués.

Classement scratch individuel également pour chacun des coureurs – voir Art.16.

Récompense de la meilleure équipe **en nombre** et en **Km cumulés**.

Le + : Pour 5 dossards achetés le 6^{ième} est gratuit.

Inscrivez-vous en mentionnant le nom de votre entreprise ou de votre association.

9. DEPART

- Le départ des 3 courses adultes sera donné devant la Mairie, rue Gonyn. Les coureurs devront être dans la zone de départ 5 minutes avant l'heure prévue.
- Le départ des courses enfants sera donné Square de la résistance, en contrebas de l'office du tourisme.

La zone d'échauffement se situera dans les rues piétonnes adjacentes et fermées à la circulation.

10. ARRIVEE

L'arrivée sera jugée « Place de la Paix » pour les courses adultes et Square de la Résistance pour les courses enfants.

11. RAVITAILLEMENTS

Deux postes de ravitaillement seront installés au **kms 8 et 14** sur le parcours du **19 km**.

Un poste de ravitaillement sera installé au **km 7** sur le parcours du **13 km**.

Le parcours de **7 km** sera en autosuffisance.

Ravitaillement pour tous à l'arrivée.

12. WC Publics

En face de l'église rue De Simiane de Montchal

13. ESPACE MEDICAL

Un poste de secours sera prévu dans la zone d'arrivée.

Un deuxième poste sera installé sur le parcours au km 13 du 19 km **lieu dit Le Mallet**

14. ASSURANCES

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance physique des concurrents(es).

Les organisateurs sont couverts par une police **Responsabilité civile**. Les licenciés FFA **bénéficient** des garanties accordées par l'assurance **Individuelle Accident**, liée à leur licence. Chaque participant **non licencié** doit **s'assurer personnellement**.

Sauf s'ils y ont renoncé, les licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels liée à leur licence.

15. CHRONOMETRAGE

Le chronométrage sera assuré par transducteurs électroniques (puces) à fixer obligatoirement sur la chaussure à l'aide des liens fournis. **Il est interdit de fixer la puce à l'aide du lacet.**

Le port d'une puce qui ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

La puce devra être restituée après le passage sur la ligne d'arrivée. En cas de non-restitution, elle sera facturée **5 €**.

16. CLASSEMENTS

Pour le 7 km ; le 13 km et le 19 km

Un classement scratch individuel **toutes catégories** : Masculin et Féminin

17. RECOMPENSES

Pour les 3 courses adultes, seuls les podiums « scratch féminin et masculin » seront récompensés sur le Podium Square du Prieuré- quartier St Rambert.
Récompenses pour les 1^{er} de chaque catégorie pour les courses enfants.

Les athlètes récompensés devront obligatoirement être présents lors de la remise des récompenses.

18. PUBLICATION DES RESULTATS

Les classements seront affichés sur des panneaux proches du Podium.

Ils figureront sur les sites www.logicourse.fr

Ils seront également transmis à la FFA.

Conformément à la loi dite "Informatique et Liberté", les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime. Pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique : cil@athle.fr

19. DROIT A L'IMAGE

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de deux ans, dans le monde entier.

20. ANNEXE

Les mesures sanitaires préconisées pour les événements sportifs sur l'espace publique peuvent être consultées à l'adresse suivante : www.sports.gouv.fr